

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

inondations Question écrite n° 59794

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'évaluation à mi-parcours du plan « submersions rapides ». Un rapport conjoint du conseil général de l'environnement et du développement durable, de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection de la défense et de la sécurité civile préconise de clarifier les critères de classement des digues, en référence à des objectifs de protection. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

#### Texte de la réponse

Après la tempête Xynthia qui a lourdement affecté l'ensemble du littoral atlantique et les dramatiques inondations à Draguignan, dans le Var, en 2010, le Plan submersions rapides a été mis en place pour faire face aux dégâts subis et pour donner un nouvel élan à la politique de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire national. Cette démarche est nécessaire pour permettre un développement harmonieux de ces territoires et contribuer à leur attractivité et leur compétitivité. Cette politique doit s'appuyer sur une vision partagée des performances et des limites des ouvrages de protection. Cela passe par des définitions précises des critères qui permettent de décrire les programmes d'actions engagés par les collectivités compétentes. D'ores et déjà, la préparation du projet de décret « digues » est conduite afin de fournir un cadre pour la gestion des digues construites par les collectivités territoriales qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Le critère pour le classement des digues qui est jugé aujourd'hui le plus pertinent, aussi bien par les experts de l'administration que par les collectivités qui gèrent déjà un ensemble de digues significatif, s'appuie sur l'importance de la population de la zone protégée par ces digues.

#### Données clés

Auteur: M. Philippe Le Ray

Circonscription: Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 59794 Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 juillet 2014, page 5741 Réponse publiée au JO le : 14 octobre 2014, page 8645